Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20260331-D2026_11-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 11**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***24 mars 2026***

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six le trente et un mars *à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, MEANCE Alain, adjoints, BRIAND Claude, LEPRETRE Nathalie, THEBAULT Nicole, JOLIVET Jean-Philippe, GILLET Isabelle, DARTOIS Jérôme, GUILLARD Frédéric, DUBOST Marie-Laure, GREFFIER Nolwenn, VONE Nina
Madame MORICE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Thème : Décisions budgétaires
Objet : Approbation des comptes financiers uniques (CFU) 2025 – Commune et lotissement Anne de Bretagne

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de MUEL,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant les éléments susvisés,

Le conseil municipal est invité à approuver les comptes financiers uniques (CFU) 2025 du budget principal (commune) et du budget annexe (lotissement Anne de Bretagne). Madame MORICE Anne-Marie, 1ère adjointe, est désignée Présidente de séance pour ce point et rend compte des opérations budgétaires exécutées. Monsieur le Maire, Patrick CHENAIS, ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame MORICE Anne-Marie, 1ère adjointe, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve (13 voix pour, 1 abstention) les comptes financiers uniques (CFU) 2025 du budget principal (commune) et du budget annexe (lotissement Anne de Bretagne).

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS